



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentis

Question écrite n° 69397

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les freins à l'apprentissage. L'emploi des jeunes est aujourd'hui une des premières priorités nationales et pour cause. Depuis 20 ou 25 ans, le chômage des jeunes est deux fois plus élevé que celui des adultes en France, où le taux d'activité des 16-25 ans est inférieur de 25 % contre 50 à 60 % dans les autres pays européens. Pour répondre à cette dramatique situation, la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a créé ou développé toute une panoplie d'outils en direction des jeunes. L'effort est d'autant plus dur pour le pays que sa situation financière est difficile. Parmi ces outils se trouve le développement de l'apprentissage avec un objectif ambitieux : augmenter de 40 % le nombre d'apprentis et le porter à 500 000 par an. De plus, ce parcours de formation permet de répondre idéalement aux besoins de main-d'oeuvre des secteurs en tension : le bâtiment, l'hôtellerie restauration, etc. Une récente décision de la Cour de Cassation en date du 18 janvier 2005 (ironie du sort !) remet en cause la tolérance jusqu'alors admise de faire travailler un apprenti mineur le dimanche ou un jour férié dans les secteurs qui, par nature, ont besoin de travailler ces jours-là : l'hôtellerie, la restauration, la boulangerie, les fleuristes, etc.). Jamais dans ces conditions, les jeunes ne découvriront et n'apprendront réellement leur métier. Ou bien, la découverte et la déception seront telles que le jour où ils devront le pratiquer réellement, très vite ils abandonneront. L'État aura gâché du temps, des énergies, des fonds publics, aura déçu les espoirs de milliers de jeunes pour rien, pour avoir trop pris soin de ne pas montrer ce qu'est le vrai rythme de travail de ces professions. Certes, il convient de lutter contre les abus et l'exploitation des mineurs. Mais les artisans de France ne sont pas pour autant des « négriers » et leur intérêt n'est pas de dégoûter la jeunesse de notre pays. Au final, il craint que les jeunes ne soient les premières victimes de cette décision de la Cour. Il lui demande donc quelles sont les mesures que le Gouvernement ne manquera pas de prendre pour éviter que cette décision ne vienne compromettre la dynamique du plan de cohésion sociale et aliéner la volonté du Législateur de vouloir apporter des réponses concrètes au problème du chômage des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69397

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6545